

Afssaps

**Centres d'Evaluation et d'Information sur la
Pharmacodépendance et d'Addictovigilance**

(CEIP- Addictovigilance)

ASOS

(Antalgiques Stupéfiants et Ordonnances Sécurisées)

RESULTATS DE L'ENQUETE 2007

L'enquête ASOS

Les objectifs de l'enquête ASOS (Antalgiques, Stupéfiants, Ordonnances Sécurisées) sont de recueillir les opinions de pharmaciens, mais aussi de décrire la population traitée par antalgiques stupéfiants, leurs modalités d'utilisation, d'évaluer le respect des règles de prescription et de suivre l'évolution de ces données depuis 2001. Cette enquête transversale annuelle est réalisée par le réseau des Centres d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance-Addictovigilance (CEIP-Addictovigilance) auprès de pharmacies et coordonnée par le CEIP-Addictovigilance de Bordeaux.

L'enquête réalisée en 2007 est marquée par quelques nouveautés : augmentation de l'échantillon des pharmacies avec un tirage au sort de 1 500 officines au lieu de 500 comme dans les six enquêtes précédentes, stratification du tirage au sort des pharmacies par département, réalisation de l'enquête au cours du dernier trimestre au lieu du deuxième trimestre.

Comme les autres années, l'enquête a été réalisée pendant une semaine. Le pharmacien devait, en plus d'un questionnaire recueillant son opinion, remplir un questionnaire spécifique pour chaque présentation d'ordonnance comportant un antalgique stupéfiant ou la buprénorphine dans l'indication douleur (Temgésic®).

Résultats

En 2007, 326 pharmacies ont participé à l'étude ASOS en France métropolitaine, soit un taux moyen de participation de 21,7%. Les taux de participation variaient, selon les régions, de 9 à 31%. Sur l'ensemble des pharmacies participantes, 50 d'entre elles (15,3%) n'ont eu aucune ordonnance d'antalgiques stupéfiants au cours de la semaine d'étude. Le nombre de malades inclus a été de 713 et le nombre moyen de malades par pharmacie par semaine était de 2,19 (versus 1,55 en 2006).

Dans la grande majorité des cas (70%) le prescripteur était un médecin libéral et dans 14% des cas un médecin hospitalier. Dans 86% des cas, le prescripteur était un généraliste et dans 16% des cas un spécialiste ; oncologues et rhumatologues représentaient 43,2% des spécialistes.

Le tableau présenté en page suivante résume l'ensemble des données recueillies depuis 2002 par cette enquête.

La conformité aux règles de prescription des stupéfiants s'est améliorée par rapport aux années précédentes avec notamment l'emploi quasi systématique d'ordonnances sécurisées (95% des ordonnances), une diminution de la rédaction de la posologie en chiffres (15,6% en 2007 contre 21,9% en 2006), une augmentation du remplissage du carré de sécurité (82,7% contre 73,9% en 2006) mais surtout la diminution du nombre d'ordonnances sur lesquelles existe un espace trop grand entre la dernière ligne et la signature du praticien (15,4% contre 43,9% en 2006).

D'autres médicaments sont prescrits sur la même ordonnance dans 35,9% des cas et le nombre moyen de médicaments associés par ordonnance est de 3,5.

Les antalgiques stupéfiants les plus prescrits sont toujours le fentanyl transdermique (Durogésic® ; 41,3%), le sulfate de morphine à libération prolongée (Skénan® ; 29,6%) et immédiate (Actiskénan® ; 12,2%).

Dans 44,8% des cas, les antalgiques sont prescrits depuis au moins 6 mois ; les nouveaux traitements correspondent à une ordonnance sur 5 (19,8%)

Lorsqu'elles sont connues, les indications des antalgiques sont majoritairement rhumatologiques (37,1%), oncologiques (35,3%) puis neurologiques (11,3%), globalement identiques aux années précédentes.

Les antalgiques stupéfiants sont le plus fréquemment prescrits pour des douleurs chroniques (75%), moins souvent pour des douleurs aiguës (24,5%) ou pour des soins locaux (12,4%).

La douleur est calmée chez 75% des malades.

Le fentanyl transdermique est l'antalgique stupéfiant le plus prescrit (321 ordonnances). L'âge moyen des patients est de 68,9 ans et 44,3% ont plus de 75 ans. Ces patients sont majoritairement des femmes (61,4%). Dans plus de la moitié des cas, l'indication n'était pas conforme à l'AMM (traitement des douleurs chroniques

d'origine cancéreuse, intenses ou rebelles aux autres antalgiques, en cas de douleurs stables)¹. Dans 8 cas (2,5% des prescriptions de fentanyl transdermique), la posologie était supérieure à la posologie recommandée

opinion des pharmaciens	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
nb pharmacies ayant participé : n (%)	88 (17,2)	170 (34)	139 (27,8)	134 (26,8)	139 (27,8)	326 (21.7%)
meilleure prise en charge douleur aujourd'hui : (%)	86,6	96,9	90,9	88,9	81,1	

délivrance d'AS	2002	2003	2004	2005	2006	2007
pas de délivrance dans la semaine (%)	12,5	22	22,5	22,4	30,2	15,3
nb sujets inclus	147	302	229	242	215	713
nb moy /semaine/pharmacie	1,67	1,77	1,64	1,81	1,55	2,19
âge moyen (médiane, extrêmes)	64,5 (66 ; 27-96)	63,6 (65,5 ; 16-99)	64,7 (66 ; 20-96)	62,2 (60,5 ; 24-96)	63,7 (64,2; 19-98)	64,2 (65 ; 6-98)
sexe (%)	H 41 ; F 59	H 44,5 ; F 55,5	H 44,4 ; F 35,6	H 38,5 ; F 61,5	H 43,4 ; F 56,6	H 41,5 ; 58,5
prescripteurs libéraux (%)	77,4	82,8	66,7	77,7	73,8	83,1
MG (%)	83,1	85,8	83,7	81,4	83,2	86
non-conformité (%) :						
pas d'ordonnance sécurisée	3,5	4,7	3,6	3,3	6,5	5,1
posologie en chiffres	14	19,9	18,9	12,6	21,9	15,6
carré sécurité non rempli	27,8	25,8	25,9	17,6	26	17,3
espace dernière ligne/signature	42,7	47,6	38,1	40,6	43,9	15,4
spécialités les plus prescrites (%)	Skénan® 38 Durogésic® 33,1 Moscontin® 5,5 Sévrédol® 5,5	Durogésic® 35,9 Skénan® 34,2 Actiskénan® 16,2 Sévrédol® 4	Skénan® 31,8 Durogésic® 30,4 Actiskénan® 21,6 Sévrédol® 4,2	Skénan® 32,7 Durogésic® 30,6 Actiskénan® 17,8 morphine inj 5,0	Durogésic® 34,9 Skénan® 30,6 Actiskénan® 19,6 Actiq®, Moscontin® 2,7	Durogésic® 41,3 Skénan® 29,6 Actiskénan® 12,2 Oxycontin® 5,8
nouveaux traitements (%)	19,2	25,2	18,7	21,3	23,3	19,8
douleur calmée (%)	89,3	78,5	84,2	84,5	86,5	74,9
ancienneté ttt ≥ 6 mois (%)	56,8	39,4	48,2	57,0	53,5	44,8
ordonnance suspecte	-	2	-	-	-	-
morphine comme ttt substitution (n)	6	7	4	5	3	5
(% du total sulfate morphine LP)	8,5	5,6	4,0	3,9	3,5	1,6
(intervalle confiance 95%)	[3,1-18,0%]	[2,2-11,5%]	[1,1-10%]	[0,5-7,2%]	[0,7-10%]	[0,3-3,6%]

* le nombre de pharmacies sollicitées est passé de 500 à 1500 en 2007

Enfin, 8 patients (dont 6 hommes) ont eu une prescription d'antalgique stupéfiant comme traitement de substitution aux opiacés (hors AMM). Ils représentent 0,7% des sujets inclus et 1,6% des patients traités par sulfates de morphine à libération prolongée. L'âge moyen de ces patients est de 44,2 ans. Les médicaments prescrits sont le sulfate de morphine (5 cas) et la buprénorphine (Temgésic®) (3 cas). Les posologies de sulfates de morphine varient de 180 à 800 mg/j, celles de buprénorphine de 0,4 mg à 1,2 mg/j.

Conclusion

¹ Depuis mars 2008, l'indication a été modifiée : « Traitement des douleurs chroniques sévères qui ne peuvent être correctement traitées que par des analgésiques opioïdes. »

L'analyse de ces résultats montre peu de changements par rapport aux enquêtes des années précédentes mais certaines données sont importantes à préciser :

- augmentation du nombre de malades traités,
- confirmation de la première place du fentanyl transdermique dans le traitement de la douleur.
- diminution régulière et continue, en pourcentage, des indications cancérologiques (35,3% en 2007 *versus* 64% en 2004) et augmentation des indications rhumatologiques,
- persistance de quelques prescriptions peu rationnelles ou peu pratiques pour le malade.

Le réseau des CEIP et l'Afssaps remercient très chaleureusement tous les pharmaciens qui ont participé à cette enquête.